



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 1221

Texte de la question

CHÔMAGE DES JEUNES

M. le président. La parole est à Mme Patricia Adam, pour le groupe socialiste.

Mme Patricia Adam. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Depuis le 1er janvier 2004, 230 000 personnes ont été exclues des ASSEDIC et de l'ASS. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Voici le témoignage écrit d'Aurélien : « J'ai appris la nouvelle par l'ASSEDIC que ma demande d'indemnisation était rejetée, ne pouvant justifier de cinq années salariées. Quand on quitte l'école à vingt et un ans, il est difficile, à vingt-quatre ans, de rentrer dans ce cadre. Je me retrouve donc sans ressources, sans travail, malgré des recherches effectuées tous azimuts. C'est encore les moins de vingt-cinq ans qui sont exclus de cette société où l'injustice est de plus en plus présente. »

Ce témoignage résume parfaitement votre politique : la suppression des emplois-jeunes, du dispositif TRACE, des contrats de qualification et peut-être, bientôt, la diminution du fonds d'aide aux jeunes, une mesure qui laissera les missions locales seules face à l'afflux des jeunes chômeurs. C'est bien votre politique qui bloque purement et simplement l'ascenseur social.

Un député du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La motion de censure, c'était hier !

Mme Patricia Adam. Dans le Finistère, 6 374 jeunes sont au chômage, ce qui représente environ 20 % des demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 2,4 % l'année dernière. C'est pourquoi nous avons créé un contrat d'autonomie pour les moins de vingt-cinq ans, plus de 2 400 emplois-jeunes et contrats TRACE, alors qu'il y a à peine un millier de contrats jeunes en entreprise. Eh oui, vous avez bien entendu ! Il est vrai que le département est à gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) De surcroît, ces contrats jeunes en entreprise ne prévoient qu'une rémunération au SMIC, et aucune obligation de formation. Quant aux contrats CIVIS tant attendus, il n'y en a qu'un seul !

Dans le même temps, vous allongez de quatre à six mois la durée de cotisation UNEDIC ouvrant droit à indemnisation, alors que plus de 50 % des offres d'emploi proposées par l'ANPE sont des CDD de moins de six mois. Par-delà tous vos discours, nos concitoyens savent que, la réalité, c'est la précarité du travail.

Votre politique consiste à faire sortir les chômeurs des statistiques, sans malheureusement les faire sortir du chômage. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Monsieur le Premier ministre, quand cesserez-vous de tromper nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Mme Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. Madame la députée, vous avez raison : notre politique est parfaitement en rupture avec la vôtre. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)
En effet, nous refusons d'enfermer les jeunes dans des dispositifs d'assistance. Nous n'avons pas changé les règles d'indemnisation mais nous ouvrons de vraies perspectives professionnelles, avec de véritables emplois. Nous rompons ainsi avec les solutions de facilité trop utilisées par le passé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. François Goulard. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. Au nom de François Fillon, retenu au Sénat cet après-midi, je tiens à réaffirmer l'engagement du Gouvernement pour l'emploi des jeunes, en vous rappelant les actions que nous entreprenons : tout d'abord, les contrats jeunes en entreprise, qui passeront de 150 000 aujourd'hui à 250 000 à la fin de l'année (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ; ensuite, le développement de la formation en alternance, décidé par les partenaires sociaux et transposé dans la loi ; puis la réforme de l'apprentissage, à l'ordre du jour puisqu'elle est prévue dans le projet de loi relatif à la mobilisation pour l'emploi qui sera présentée à l'Assemblée au printemps prochain.

Mme Martine David. Ça ne marche pas, vos trucs !

Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. Je tiens également à vous rappeler que nous avons engagé, avec détermination, le renforcement et la coordination des moyens nécessaires pour offrir une deuxième chance à tous ceux, notamment les jeunes, que l'école a mal préparés à l'emploi. De plus, je souligne que le contrat CIVIS, contrairement à ce que vous dites, constitue un engagement important et prometteur.

Mme Martine David. Pour la précarité !

Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. Les régions joueront un rôle majeur dans la mise en oeuvre de ce dispositif, qui illustre d'ailleurs parfaitement l'approche active et positive que nous développons particulièrement en ce domaine.

La méthode du Gouvernement comme son engagement sont clairs. Et j'espère, madame la députée, que vous vous réjouissez avec moi que le chômage des jeunes ait baissé, en janvier, de 1,8 %. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1221

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 mars 2004